



RÈGLEMENT URBAN TRAIL DE VENCE

L'Urban Trail de Vence est une manifestation sportive de type course pédestre regroupant plusieurs formats de course de 500m à 12 kilomètres. Elle se déroule sur le territoire de la commune de Vence. Le tracé permettra aux coureurs de découvrir les paysages et points de vues variés que peut offrir la forêt de la Sine et le coeur de la vieille ville.

2.1 PARTICIPATION

- a) La participation est individuelle,
- b) L'Urban Trail de Vence est ouvert aux compétiteurs détenteurs d'une licence en cours de validité délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme (ou une autre fédération nationale reconnue par l'International Association of Athletics Federations)
- c) Cette compétition est également accessible aux non licenciés. Un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 365 jours à la date de l'épreuve est à fournir
- d) Chaque participant doit être pleinement conscient de la longueur, et de la spécificité de l'épreuve, et d'être parfaitement entraîné pour cela. Il juge personnellement de ses propres capacités physiques en rapport aux conditions météorologiques
- e) Âge minimum :
 - L'Urban Trail de Vence format 12km est ouvert aux participants âgés de 16 ans et plus (catégorie CADET-TE)

- La nouveauté 2023 est d'offrir la possibilité aux enfants de courir GRATUITEMENT à Vence, des formats de courses spécifiques ont été créés afin qu'ils puissent s'exprimer pleinement. Voici les formats proposés : 500m (eveil athlé : 7-9ans), 1000m (poussins : 10-11ans), 1500m (benjamins : 12-13ans), 2000m (minimes 14-15ans). Le tracé empruntera les rues de la vieille ville et la fin de parcours de la course adulte.

f) Les inscriptions sont limitées à : 300 dossards disponibles pour le 12km et 50 dossards / course enfant

g) L'inscription est nominative. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son inscription à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et exclura définitivement le concurrent ayant cédé son dossard ainsi que le concurrent en faisant usage dès lors qu'elle en aurait connaissance

2.2. Engagement

Toutes les inscriptions s'effectuent en ligne, sur le site internet <http://www.njuko.net/urbantraildevence3> Dans une démarche écologique, aucun engagement papier ne sera désormais accepté

2.3. Frais d'inscription

a) Droits d'engagement : 12€ pour le 12km et 5€ pour les courses enfants

Repas d'après course :

Un copieux ravitaillement sera offert aux participants après la ligne d'arrivée. Il est inclus dans l'inscription.

2.4. Ouverture et clôture des inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 20 Novembre 2023

Les inscriptions seront clôturées le jour de la course sauf si le quota est atteint avant (300 dossards pour le 12km et 50 dossards / course enfant).

Retrait et attribution des dossards

Un parking est mis à disposition des coureurs (parking du vallon de La Rousse, environ 800m de la ligne de départ) Cette année le retrait des dossards est installé sur le belvédère Fernand Moutet à 300m de la Place du Grand Jardin. Les dossards sont à retirer le jour de la course entre 8h00 et 10h15 . L'organisateur ne fournit pas d'épingles à nourrices.

Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'interrompre l'épreuve ou d'annuler. Aucun remboursement ne sera effectué.

4.1. Obligatoire

- Téléphone portable allumé avec le numéro du PC Course : 0634644716
- Fiche précisant tout traitement médical en cours et les contre-indications – en cas de traitement médical uniquement
- Sifflet
- Couverture de survie
- Gobelet personnel dans une démarche écologique, aucun gobelet jetable n'est mis à la disposition des athlètes.

4.2. Recommandé

- Réserve d'eau
- Réserve alimentaire
- Tenue adaptée en fonction de la météo (bonnets, gants, veste imperméable) Sur ce point l'organisation se réserve le droit de rendre certains items obligatoires (communiqué au plus tard la veille de course).

Le parcours de l'épreuve sera entièrement balisé, il est composé pour 50% de sentiers et 50% de bitume pour une distance totale de 12km et 250m de dénivelé positif.

- Les parcours seront disponibles sur la page facebook de l'évènement
- Les concurrents doivent impérativement respecter les limites du parcours matérialisées par des rubalises, piquets et/ou flèches directionnelles. En cas de sortie du parcours, ils doivent reprendre le circuit là où ils l'ont quitté

- Le tracé à suivre obligatoirement est déterminé par le sentier, chemin, route existant ou jonction avec rubalise
- Le tracé emprunte des trottoirs en zone urbaine, certaines routes seront ouvertes à la circulation, respectez le code de la route ainsi que les indications des signaleurs.
- Les parcours seront entièrement dé-balisés le jour de la manifestation après passage des derniers coureurs

- Retrait des dossards de 8h00 à 10h15 au belvédère Fernand Moutet (un stationnement réservé aux coureurs est disponible au parking du vallon de La Rousse)
- Départ 10h00 courses enfant Avenue Marcellin Maurel
- Départ 10h30 urban trail
- Arrivée à partir de 11h20 Place Avenue Marcellin Maurel. Consultez la page facebook de l'évènement pour plus d'informations.

La course se déroule en autosuffisance, il n'y aura aucun ravitaillement sur le parcours. Un ravitaillement copieux sera accessible sur la zone d'arrivée.

- Le ravitaillement d'arrivée sera composé d'eau, de boissons sucrées, de boissons chaudes sucrées, de gateaux salés,...
 - Les liquides sont dans des fontaines et/ou bouteilles. Aucun verre ou gobelet ne sera proposé, au participant de prévoir son propre gobelet.
 - Les bénévoles ne sont pas tenus de remplir les récipients présentés par les concurrents, - Le ravitaillement sera tenue dans la zone d'arrivée Au belvédère Fernand Moutet (200m de la ligne d'arrivée)
- Sur les portions de route, les coureurs sont tenus de respecter le code de la route (courir sur le trottoir et traverser aux passages piétons) et également la direction et consignes prévues par les organisateurs
- Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours
 - Les secouristes sont habilités à mettre hors course tout coureur inapte à continuer

l'épreuve, ainsi que faire évacuer et/ou hospitaliser les participants dont l'état de santé le nécessite

- En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, appelez directement le 15
- Le participant qui abandonne remet son dossard à un signaleur. Il doit **IMPÉRATIVEMENT** prévenir l'organisation de son abandon
- Les conditions particulières de course portent le comité d'organisation à attirer l'attention des participants sur l'esprit sportif et responsable qui doit prédominer dans leurs actes, en particulier, prendre le temps d'informer le bénévole le plus proche à la vue d'un incident dont la gravité nécessite des soins. Les participants se doivent assistance mutuelle
- Le participant portant secours à un autre concurrent blessé avéré peut bénéficier d'un crédit temps sur demande
- Le crédit temps alloué correspond au temps écoulé entre le premier appel au numéro de secours et l'appel suivant la prise en charge par l'équipe de secours
- L'équipe de secours et/ou un bénévole attestera la position du concurrent et l'heure de son appel
- Les concurrents doivent adopter un code d'honneur de bonne conduite, de fair-play, notamment en cas de dépassement

Les catégories d'âge sont consultables sur le lien suivant : <http://www.athle.fr/asp.net/main.html/html.aspx?htmlid=25>

L'épreuve donne lieu à un classement où chaque concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée dans le temps imparti est classé.

Pour les courses enfants, pas de classement pour les éveils (7-9ans mais une récompense pour chacun). A partir de la catégorie poussin classement et podiums pour les 3 premiers garçons et 3 premières filles de chaque catégorie.

Pour l'UTV, les 3 premiers du scratch homme et femme sont récompensés ainsi que les 1ers de chaque catégories hommes et femmes, sans cumul avec le scratch. La cérémonie des récompenses se déroule à Vence, à l'issue de l'épreuve, sur le belvédère Fernand Moutet

Dans l'ordre : les 3 premières femmes puis les femmes vainqueurs de leur catégorie de la plus jeune à la plus âgée sont appelées simultanément.

Enfin les 3 premiers hommes puis les hommes vainqueurs de leur catégorie du plus jeune au plus âgé sont appelés simultanément.

Toute infraction constatée par un membre de l'organisation ou bénévole ou rapportée par au moins un concurrent peut entraîner une pénalité

- L'autocontrôle garantit le déroulement en toute sportivité des compétitions en autorisant un participant à déposer une réclamation à l'encontre d'un concurrent qui s'expose à l'une des fautes donnant lieu à des pénalités (ci-dessous).
- La réclamation doit faire l'objet d'un écrit remis à l'organisateur dans un délai de 30 minutes à partir de l'arrivée du réclamant, comportant : résumé de l'incident, position sur le parcours et évaluation du temps gagné
- Tout concurrent mis en cause est entendu par l'organisateur

Fautes donnant lieu à des pénalités, allant de l'avertissement à la disqualification (à l'appréciation de l'organisateur) :

- Non-respect du code de la route
- Non suivi du parcours (coupe de sentier)
- Jet de détritus
- Non-respect d'autrui (organisation, bénévole, concurrent)
- Non-assistance à une personne en difficulté
- Défaut de dossard visible - Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de course, d'un médecin ou d'un secouriste
- L'organisation souscrit à une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa

responsabilité civile, et de celle de l'ensemble de l'équipe d'organisation ainsi que des participants.

- En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, la garantie correspondante est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à des tiers, à l'occasion du déroulement de la manifestation. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel, pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits.
- Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image

- Chaque participant atteste être informé que, dans le cadre de l'Urban Trail de Vence, qu'un aéronef télé-piloté peut se situer à une distance horizontale de moins de 30 mètres d'un concurrent

- Chaque participant atteste avoir été informé de la procédure définie par le télé-pilote en cas d'incident en vol de cet aéronef

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve par non-respect du règlement. L'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au règlement.